



**Sutunam**

# Conditions générales de vente

Hébergement & infogérance

<b>Référence</b>	<b>04</b>
<b>Nb de pages</b>	5
<b>Auteur</b>	Christophe Denuzière - Christophe@sutunam.com
<b>État</b>	Final
<b>Date de diffusion</b>	01 avril 2023

**CONTACTEZ NOUS!**

**SUTUNAM FRANCE SARL**

24 av. Joannes Masset

Bâtiment 3, étage 2

69009 LYON

[contact@sutunam.com](mailto:contact@sutunam.com)

Tel. +33 (0)4 825 331 75

# Sommaire

<b>Sommaire</b>	<b>2</b>
<b>1. Conditions générales de vente – Hébergement &amp; Infogérance</b>	<b>2</b>
1.1 Propriété	2
1.2 Conditions générales d'utilisation	3
1.3 Durée du contrat - Résiliation	3
1.4 Révision des prix en fonction de l'indice Syntec	4
1.5 Responsabilités	4
1.6 Confidentialité	5
1.7 Tribunal compétent et droit applicable	5

# 1. Conditions générales de vente – Hébergement & Infogérance

## 1.1 Propriété

Tout matériel ou prestation vendu demeure la propriété de la société Sutunam, jusqu'à son paiement intégral (loi n°80-335 du 12 mai 1980). Conformément à l'ordonnance du 1er décembre 1986, des pénalités de retard sont appliquées dans le cas où les sommes dues sont versées après la date de paiement figurant sur la facture. Toute somme impayée à son échéance est majorée de plein droit, d'un intérêt de retard égal à 1,5 fois le taux de l'intérêt légal, et entraîne l'application d'une clause pénale égale à 10% du prix de vente hors taxes, outre le remboursement des frais de relance (forfait de 40€ HT). Tous les frais de recouvrement (injonction, intervention d'huissier...) seront à la charge du débiteur. Toute échéance impayée interrompra les prestations de Sutunam France vis à vis du client ou de ses tiers jusqu'au paiement intégral de l'échéance impayé.

## 1.2 Conditions générales d'utilisation

Le client déclare par la présente connaître la description de services de Sutunam et de s'y conformer. Sutunam se réserve le droit, de manière unilatérale, de modifier les moyens techniques mis en oeuvre pour assurer les services souscrits par le client, étant entendu que les services fournis au final seront équivalents ou supérieurs à ceux fournis avant modification. Le client autorise, sauf avis contraire par écrit, que Sutunam communique le nom du client et éventuellement les types de prestations effectuées comme référence dans les différents moyens de communications de Sutunam.

## 1.3 Durée du contrat - Résiliation

Le contrat de prestations relatif aux Services d'infogérance de Sutunam France est conclu pour une période minimum de 12 mois, et prend effet à compter de la date de sa signature par les deux parties et s'achève à la date d'échéance prévue selon la durée conclue au départ, sauf dispositions particulières visées dans ledit contrat. Il est ensuite renouvelable par tacite reconduction par période annuelle, sauf dénonciation préalable par l'une ou l'autre des parties par courrier recommandé avec accusé de réception en respectant un préavis de 2 mois avant l'échéance du contrat. En cas de manquement par l'une des parties à ses obligations non corrigé dans un délai de trente jours à compter de la réception de la lettre recommandée avec accusé de réception notifiant les manquements, l'autre partie pourra résilier le contrat de plein droit, sans formalité judiciaire et sans préjudice de tous les dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre. Dans cette hypothèse, le contrat sera liquidé sur la base des Prestations effectuées et la totalité des sommes afférentes aux prestations prévues courant jusqu'à la date de fin de contrat seront dues à Sutunam France.

Sutunam France pourra demander au Client la résiliation amiable du contrat dans le cas où elle rencontrerait, au cours de l'exécution de celui-ci, des difficultés imprévisibles dont la solution nécessiterait la mise en œuvre de moyens hors de proportion avec le montant du contrat. Dans cette hypothèse, le contrat sera liquidé sur la base des Prestations effectuées.

## 1.4 Révision des prix en fonction de l'indice Syntec

Les tarifs des prestations fournies par Sutunam France sont révisés annuellement en fonction de l'évolution de l'Indice Syntec publié par la Fédération Syntec.

L'ajustement du prix se fera selon la formule suivante :

$$P1 = P0 \times S1 / S0$$

où :

P1 est le prix révisé,

P0 est le prix en vigueur avant révision,

S0 est la valeur de l'indice Syntec au moment de la signature du contrat ou de la dernière révision,

S1 est la valeur du dernier indice publié à la date de révision.

Si l'indice Syntec venait à disparaître ou à ne plus être publié, les parties conviendraient de l'indice de substitution le plus pertinent. À défaut d'accord, Sutunam France se réserve le droit d'appliquer une révision tarifaire conforme aux évolutions du marché.

Toute modification tarifaire résultant de cette indexation sera notifiée au client par tout moyen écrit au moins 30 jours avant son application.



## 1.5 Responsabilités

Sutunam France s'oblige à apporter les moyens et la diligence appropriés à l'exécution des Prestations faisant l'objet du contrat et propose une garantie de moyens. Le Client s'oblige à prendre toutes mesures pour éviter qu'un dommage quelconque ne résulte pour lui d'une éventuelle atteinte aux fichiers, mémoires, documents ou tous autres éléments qu'il aurait pu confier dans le cadre des Prestations de services, objet des présentes. Les Parties conviennent qu'elles ne pourront en aucun cas être tenues pour responsables des retards ou conséquences dommageables dus à des cas de force majeure ou événements ou incidents indépendants de leur volonté tels que troubles, calamités, conflits sociaux, destruction totale ou partielle des informations transmises ou stockées, etc...

En tout état de cause, le montant total des indemnités que Sutunam France pourrait être amenée à verser au Client pour quelque raison que ce soit imputable à Sutunam France est limité à deux fois le montant mensuel de la prestation du contrat. Ces dispositions limitatives ne s'appliquent pas aux dommages corporels causés par Sutunam France. De convention expresse, Sutunam France ne sera pas tenue à réparation du préjudice indirecte que pourrait subir le Client, à savoir notamment de tout préjudice commercial ou moral, perte de bénéfice, de chiffre d'affaire, de clientèle ou de commande, pertes de données ou de fichiers ainsi que de toute action dirigée contre le Client par un tiers.

## 1.6 Confidentialité

Lors de l'exécution du contrat, chaque Partie pourra être amenée à divulguer à l'autre Partie des informations écrites ou orales qui sont confidentielles. Chaque Partie s'engage à considérer comme strictement confidentielles, et s'interdit en conséquence de communiquer à quiconque, directement ou indirectement, tout ou partie des informations de toute nature, commerciales, industrielles, techniques, financières, nominatives, qui lui auront été communiquées par l'autre Partie, ou dont elle aura eu connaissance dans le cadre du contrat et ce pour une durée indéterminée.

Chacune des parties s'engage à n'utiliser ces informations que dans le cadre exclusif de l'exécution du contrat et à ne communiquer ces informations qu'à ceux de leurs préposés, conseillers ou sociétés apparentées qui en ont nécessairement besoin dans le cadre du Contrat. Elles informeront clairement ces personnes de la confidentialité qui couvre les informations et les contraindront à la respecter. Chacune des parties s'engage à prendre les mêmes mesures que celles prises à l'égard de ses propres informations confidentielles pour en empêcher la publication ou la divulgation à des tiers.

Le client dispose auprès de la société Sutunam France, d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concernent et ce conformément aux dispositions légales en vigueur. Afin de faire valoir ses droits, le client doit prendre contact directement avec la société Sutunam France par courrier électronique.



## 1.7 Tribunal compétent et droit applicable

A défaut d'accord amiable, tout litige ou différend entre la société Sutunam France et le client devra être soumis au tribunal de commerce du siège de la société Sutunam France, soit le tribunal de LYON.



SUTUNAM FRANCE SARL. Capital social : 2 000€. 0123456789 RCS LYON.